

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3822

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« agricoles » ;

insérer les mots :

« de déspecialisation des territoires, d'autonomie de gestion, de diversification et de valorisation de la production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La déspecialisation des territoires, l'autonomie de gestion, la diversification et la valorisation de la production sont des facteurs d'atteinte de la souveraineté alimentaire et d'amélioration du revenu agricole. Cet amendement vise donc à intégrer ces dimensions dans les enjeux auxquels doivent répondre l'enseignement et la formation publique agricole.